

Initiatives ministérielles

1981, une mesure unilatérale qui a donné lieu aux conférences constitutionnelles pleines de rancœur du milieu des années 80. Ces conférences ont engendré les désastres politiques que furent l'Accord du lac Meech et celui de Charlottetown. Elles ont provoqué la naissance du Bloc québécois et d'un véritable mouvement séparatiste qui menace de diviser notre pays.

Et que voyons-nous aujourd'hui? Encore un autre projet de modification à la Constitution, pratiquement sans aucun débat national ni aucune consultation avec qui que ce soit sauf l'Île-du-Prince-Édouard, et que le gouvernement veut faire passer à la barbe des parlementaires comme s'il n'était absolument rien arrivé pendant la dernière décennie. On dirait que le gouvernement n'a rien appris des erreurs du passé.

Non seulement cela, mais le gouvernement ne tient pas compte, quand ça fait son affaire, des voix de millions d'autres Canadiens qui ont fait savoir par leurs votes et autrement qu'ils réclament d'autres modifications à la Constitution, des modifications qu'ils estiment au moins aussi importantes, sinon plus, que celles qui sont proposées en l'occurrence.

Nous demandons depuis longtemps des modifications comme la réforme du Sénat, la reconnaissance du droit de propriété que réclame déjà une bonne partie de la population, des changements constructifs comme l'imposition d'un plafond constitutionnel aux dépenses publiques, une mesure qui garantirait que des dirigeants politiques indisciplinés ne puissent plus jamais dilapider l'héritage de nos enfants.

L'an dernier, le gouvernement conservateur défait est revenu à la charge avec une modification constitutionnelle intéressant le Nouveau-Brunswick, tout juste après le rejet de cette même modification, qui faisait partie de l'Accord de Charlottetown. Le Parti réformiste avait voté contre cette modification. Voici maintenant que le gouvernement libéral veut nous forcer à accepter des changements pour l'Île-du-Prince-Édouard. Le Parti réformiste rejette encore une fois ce processus qui ne tient aucun compte de l'avis de millions de Canadiens et qui constituerait une source de honte pour le gouvernement.

Cette petite modification n'est pas une mince affaire. Elle revêt une grande importance. Elle nous rappelle combien la Constitution a été incorrectement traitée depuis 15 ans. Le Parti réformiste s'oppose donc à cette modification pour trois motifs principaux. J'ai déjà parlé assez longuement du premier. Il est tout simplement imprudent d'approuver sans hésiter un engagement permanent pour un pont dont on ne connaît pas les détails.

• (1300)

Le deuxième motif a trait à la consultation. Pour satisfaire les électeurs et préserver les liens de la fédération, le gouvernement devrait chercher à connaître le point de vue de chacune des provinces et de chacun des citoyens par voie de référendum.

Le troisième motif nous est dicté par le bon sens. Il faut commencer par le commencement et ne pas demander à la Chambre d'aborder à la légère des sujets lourds de conséquences. Il y a d'autres questions constitutionnelles importantes à régler en même temps.

En résumé, le Parti réformiste serait très heureux si, un jour, au terme d'un processus de consultation qui convienne, la Chambre traitait d'un ensemble équilibré de modifications constitutionnelles populaires, constructives qui comprendraient une reformulation de la modification intéressant l'Île-du-Prince-Édouard.

Pour l'heure, la population canadienne s'attend à participer aux décisions les plus importantes que doit prendre la Chambre. C'est de la folie que d'abuser encore de la patience des électeurs avec cette modification constitutionnelle.

Je demande donc au premier ministre de reconsidérer le processus par lequel la Chambre a été saisie de cette décision. Je presse tous les députés à faire une distinction très nette entre les décisions hâtives et les décisions sages fondées sur l'amour et le bien-être du pays.

Mes préoccupations et celles de nos électeurs méritent une plus large audience que celle qu'elles ont dans une Chambre des communes presque vide.

Il ne s'agit pas ici d'un simple projet de loi d'ordre administratif. Toute modification que nous apporterons deviendra un élément permanent de la Constitution. Nos petits-enfants subiront, dans cent ans, les conséquences des obligations que nous prenons aujourd'hui. Ce projet de loi ne devrait pas être étudié entre un projet de loi sur la taxe d'accise et un autre sur les activités portuaires. Pareil processus banalise la Constitution du Canada, les fondements mêmes de notre pays.

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion du Canada atlantique): Monsieur le Président, j'ai une observation qui sera suivie d'une brève question.

Je n'ai pas entendu toute l'intervention du député, mais j'ai remarqué certaines de ses formulations. Si je le cite mal, j'espère qu'il fera ce qui s'impose et l'expliquera à la Chambre.

Le député a dit qu'on essayait de faire passer ce projet en douce à la Chambre, que la guillotine allait tomber plutôt rapidement alors qu'il s'agit d'une décision d'une importance colossale pour le Canada, pour le monde entier et même pour les autres planètes, si on veut. Je paraphrase, bien sûr. Le député est un nouveau venu à la Chambre, mais cela ne vous donne pas le droit de présenter sous un faux jour, de façon flagrante. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Le ministre est un parlementaire de grande expérience. Il veillera à adresser toutes ses observations à la présidence.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'expliquais au député par votre entremise que d'être un néophyte ne lui donne pas le